



EXERCICE DU DROIT DE REFUS

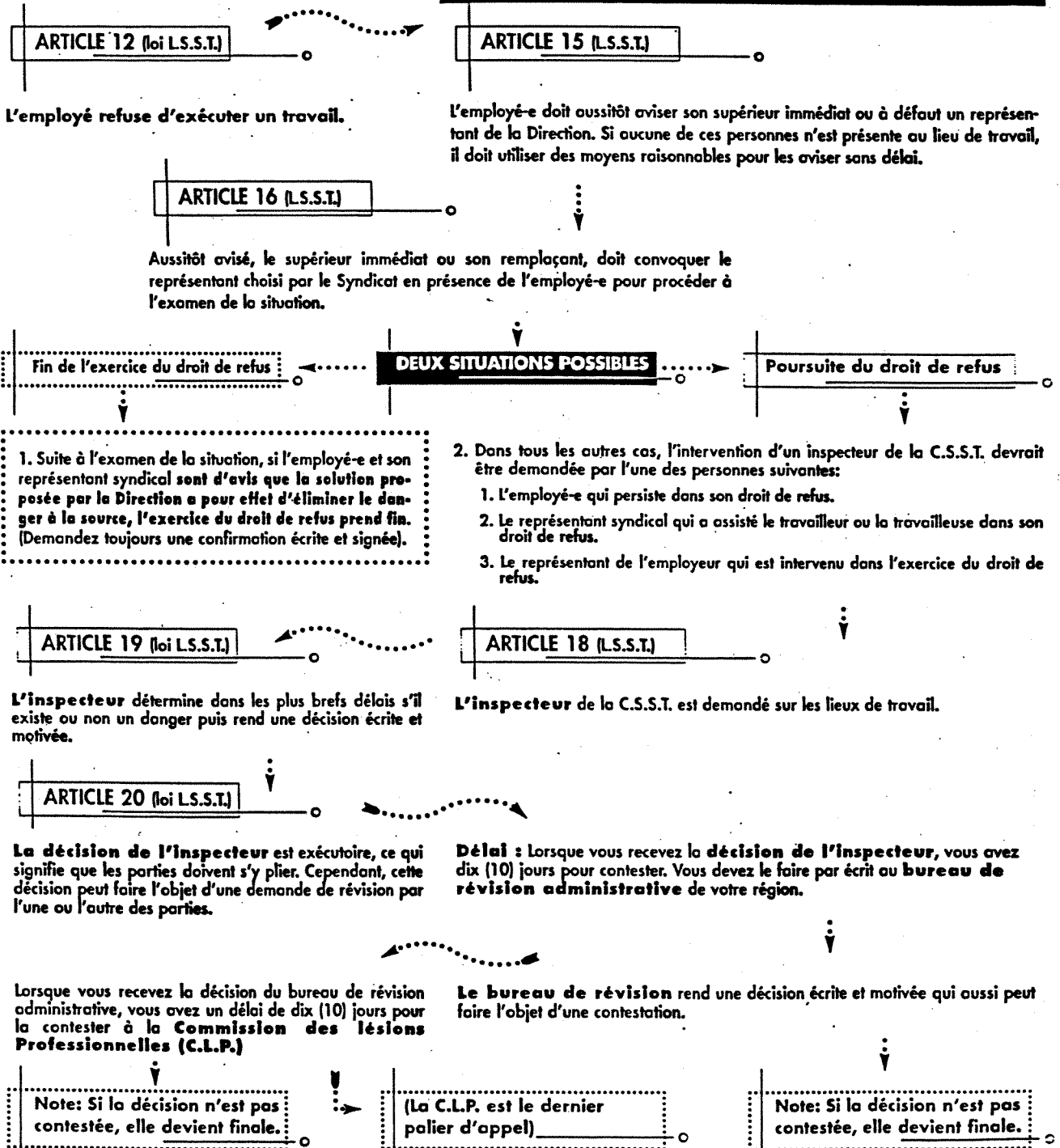


Si ma vie, ma SANTÉ ou mon
INTÉGRITÉ PHYSIQUE est en DANGER,
je peux REFUSER de travailler

Comment l'exercer...

L'exercice du droit de refus en vertu de la Loi Santé-Sécurité du Travail (L.S.S.T.)

DROIT DE LA TRAVAILLEUSE ET DU TRAVAILLEUR RECONNU PAR LA LOI C.S.S.T. (ÉTAPES À SUIVRE)



* Des recours contre les mesures disciplinaires, à la suite de l'exercice du droit de refus, sont prévus par la loi (L.S.S.T.). Consultez votre structure syndicale.

Note: Une décision devient finale lorsqu'aucune des deux parties ne l'a contestée dans les délais prévus par la loi.

Le droit de refus... Le droit de vivre sans danger

Votre comité provincial de santé et de sécurité, Section Locale 2000, S.C.F.P. - F.T.Q.